



2021 General Meeting

June 4th, 2021

Creative tech for Better Change



1

Quorum

QUORUM

<i>Société</i>	DEVOTEAM le 04/06/2021
<i>Assemblée</i>	MIXTE
<i>Capital</i>	1 263 014,93 EUR
<i>Total actions</i>	8 225 622
<i>Quorum légal</i>	25 % (2 056 406 actions)

90,838 %

Il représente : 7 472 033 actions

Pour: 70 actionnaires

(présents ou représentés)

	Actionnaires	Actions	Voix
Présents	0	0	0
Représentés	0	0	0
Pouvoir au président	6	6 719 322	6 720 427
Vote par correspondance	64	752 711	754 246
TOTAL	70	7 472 033	7 474 673

2

Agenda

Résolutions votées en Assemblée - Partie Ordinaire

- **Résolution 1** : Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- **Résolution 2** : Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- **Résolution 3** : Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- **Résolution 4** : Affectation des résultats ;
- **Résolution 5** : Rémunération annuelle des membres du Conseil de surveillance ;
- **Résolution 6** : Approbation de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Stanislas de Bentzmann, Président du Directoire ;
- **Résolution 7** : Approbation de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Godefroy de Bentzmann, Directeur général et membre du Directoire ;
- **Résolution 8** : Politique de rémunération du Directeur général, membre du directoire : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur général, membre du directoire, au titre de l'exercice 2021 ;
- **Résolution 9** : Politique de rémunération du Président du Directoire : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire, au titre de l'exercice 2021 ;
- **Résolution 10** : Renouvellement du mandat de Madame Carole Desport, membre du Conseil de surveillance ;
- **Résolution 11** : Démission de Madame Valérie Kniazeff, membre du Conseil de surveillance ;

- **Résolution 12 :** Autorisation à donner au Directoire pour procéder à des rachats d'actions de la Société dans la limite de 10% de son capital ;

Résolutions votées en Assemblée - Partie extraordinaire

- **Résolution 13 :** Autorisation et pouvoirs à donner au directoire pour réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société.
- **Résolution 14 : Pour les parties ordinaire et extraordinaire :** Pouvoirs pour les formalités.

3

Review of 2020

Devoteam achieved revenue of €760.4 million and operating margin of €73.7 million in 2020

In millions of euros ⁽¹⁾	31.12.2020	31.12.2019	Variation	Organic variation ⁽²⁾
Revenue	760.4	761.9	-0.2%	-0.6%
Operating margin	73.7	79.0	-6.7%	
In % of the revenue	9.7%	10.4%	-0.7 pt	
Operating income	71.9	73.4	-2.0%	
In % of the revenue	9.5%	9.6%	-0.2 pt	
Net income - Group share	40.8	41.6	-1.8%	
Diluted earnings per share ⁽³⁾	€4.96	€5.07	-2.1%	
Net cash (debt) at closing⁽⁴⁾	119.8	48.0	+€71.9m	

⁽¹⁾The financial statements presented in this press release have been approved by the Supervisory Board on 8 March 2021 and are currently being certified by the Group Auditors.

⁽²⁾At comparable perimeter and exchange rates.

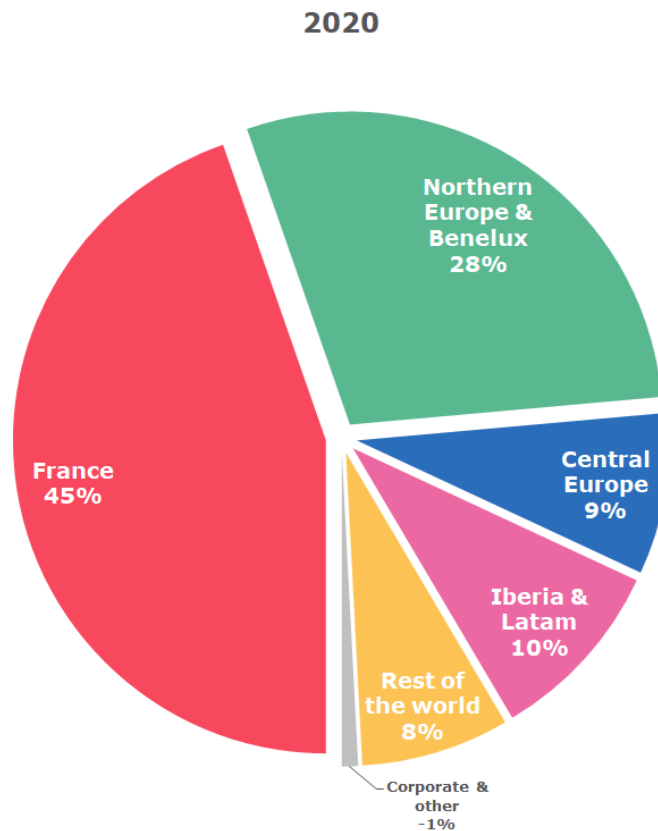
⁽³⁾Based on the weighted average number of shares for the year.

⁽⁴⁾Cash position net of all financial debts, excluding debts related to operating leases under IFRS 16 "leases".

1. Revenue decreased by **-0.2%** in 2020, of which **-0.6%** organically
2. Operating margin decreased to **9.7%**
3. Group share of net income at **€40.8 million** compared to €41.6 million last year

Revenue and operating margin by region

In millions of euros	2020	2019
France		
Group contribution	341.5	352.1
Operating margin	41.8	46.3
In % of Group contribution	12.2%	13.1%
Northern Europe & Benelux		
Group contribution	216.4	204.7
Operating margin	25.1	16.9
In % of Group contribution	11.6%	8.3%
Central Europe		
Group contribution	69.9	81.6
Operating margin	4.7	4.5
In % of Group contribution	6.8%	5.5%
Iberia & Latam		
Group contribution	76.3	69.0
Operating margin	7.1	6.5
In % of Group contribution	9.3%	9.5%
Rest of the world		
Group contribution	61.7	56.8
Operating margin	6.2	7.1
In % of Group contribution	10.0%	12.5%
Corporate & other		
Group contribution	(5.4)	(4.1)
Operating margin	(11.1)	(2.5)
Divestments		
Group contribution	0.0	1.8
Operating margin	(0.0)	0.1
In % of Group contribution	-151.1%	8.3%
Total		
Group contribution	760.4	761.9
Operating margin	73.7	79.0
In % of Group contribution	9.7%	10.4%



Headcount and utilization rate

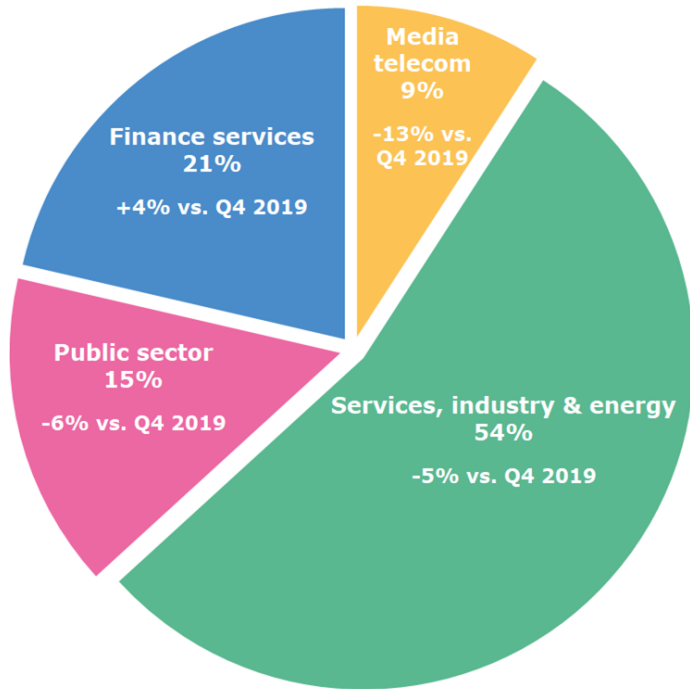
Headcount

7623 people on **31 December 2020**

Utilization rate of internal resources

Q1 2019	Q2 2019	Q3 2019	Q4 2019	2019	Q1 2020	Q2 2020	Q3 2020	Q4 2020	2020
82.3%	83.1%	84.0%	84.5%	83.5%	82.3%	78.4%	79.6%	81.9%	80.6%

Appendix - Clients and verticals Q4 2020



Top 3 (12%)

BNP Paribas
Major electricity provider
CA / CL

Next 7 (15%)

Société Générale
ENGIE
Liberty Global
Carrefour
SNCF
IKEA
Airbus Group

Appendix - Balance sheet

In millions of euros	31.12.2020	31.12.2019
Assets		
Goodwill	146.7	136.6
Non-current assets	75.0	78.7
Current assets	304.6	287.6
Net cash (debt) ⁽¹⁾	119.8	48.0
Total assets	646.1	550.8
Liabilities		
Group shareholders' equity	214.7	196.3
Minority shareholders' equity	16.5	15.1
Long term liabilities	70.3	58.1
Current liabilities	344.6	281.4
Total equity & liabilities	646.1	550.8

⁽¹⁾Cash position net of all financial debts, excluding debts related to operating leases under IFRS 16 "leases".

Appendix - Net cash

In millions of euros	31.12.2020	31.12.2019
Short-term investments	10.1	0.1
Cash at bank ⁽²⁾	144.5	81.5
Bank overdrafts (liability)	(1.5)	(0.1)
Cash and cash equivalents	153.1	81.6
Cash management assets	-	-
Bonds	-	(29.9)
Obligations under finance leases	-	-
Draw-downs on bank and similar facilities and other borrowings	(1.7)	(1.9)
Long-term borrowings	(1.7)	(31.8)
Bonds	(30.4)	(0.4)
Obligations under finance leases	-	(0.0)
Draw-downs on bank and similar facilities and other borrowings	(1.2)	(1.3)
Short-term borrowings	(31.6)	(1.8)
Total borrowings	(33.3)	(33.6)
Derivative instruments	-	-
Net cash (debt)⁽¹⁾	119.8	48.0
Of which cash from discontinued operations	-	-
Total Equity	231.2	211.4
Debt to Equity Ratio	-51.8%	-22.7%

⁽¹⁾Excluding debts related to operating leases under IFRS 16 "leases".

⁽²⁾Including factoring position (net of deposit) for €11.4 million on 31 December 2020, €14.2 million on 30 June 2020 and €11.5 million on 31 December 2019.

4

Resolutions

Résolutions votées en Assemblée - Partie Ordinaire

• **Résolution 1** - L'Assemblée générale, [...] **approuve les comptes dudit exercice**, comprenant le bilan, le compte de résultat et son annexe, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;

approuve également les dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés au regard de l'article 39-4 du code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 381 573 €.

Cette résolution est adoptée à 99,99 % de voix pour

- **Résolution 2** - L'Assemblée générale, [...] **approuve les comptes consolidés** dudit exercice, comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et son annexe, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à 99,99 % de voix pour

- **Résolution 3** - L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du code de commerce, **approuve ledit rapport spécial des Commissaires aux comptes et les conventions visées dans ce rapport.**

- **Cette résolution est rejetée à 51,23 % de voix contre**

- **Résolution 4** - L'Assemblée générale, sur proposition du Directoire en date du 8 mars 2021, après avoir **constaté le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de 10 718 027 €, décide d'affecter ce résultat en totalité au compte « report à nouveau ».**

Le nouveau solde du compte « report à nouveau » est donc égal à 155 688 255.

- **Cette résolution est adoptée à 99,76 % de voix pour**

Résolution 5 - L'Assemblée générale [...] **approuve** la proposition de maintenir à la somme de cent quarante mille (140.000) euros, la **rémunération annuelle à allouer à l'ensemble des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2021**.

Cette résolution est adoptée à 99,09 % de voix pour

- **Résolution 6** - L'Assemblée générale, **approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée à M Stanislas de Bentzmann** au titre de son **mandat de Président du Directoire**, figurant au chapitre 6.2.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de l'exercice clos au **31 décembre 2020**. **Cette résolution est adoptée à 90,39 % de voix pour**
- **Résolution 7** - L'Assemblée générale, **approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée à M Godefroy de Bentzmann** au titre de son **mandat de Directeur général**, membre du Directoire, figurant au chapitre 6.2.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de l'exercice clos au **31 décembre 2020**. **Cette résolution est adoptée à 90,39 % de voix pour**

Résolution 8 - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce,

Approuve, pour l'exercice 2021, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, **attribuables au Directeur général, membre du Directoire**, tels que détaillés au chapitre 6.2.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de l'exercice clos au 31 décembre 2020. **Cette résolution est adoptée à 94,11 % de voix pour**

Résolution 9 - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce,

Approuve, pour l'exercice 2021, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, **attribuables au Président du Directoire**, tels que détaillés au chapitre 6.2.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de l'exercice clos au 31 décembre 2020. **Cette résolution est adoptée à 99,07 % de voix pour**

Résolution 10 - L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, **décide** de renouveler le mandat de membre du Conseil arrivé à échéance de Madame Carole Desport, **pour une durée de quatre (4) années**, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Madame Desport a déclaré par avance accepter ces fonctions si elles venaient à lui être confiées et remplir toutes les conditions requises pour les exercer. **Cette résolution est adoptée à 99,91 % de voix pour**

- **Résolution 11** - L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, **prend** acte de la démission de Madame Valérie Kniazeff dans son mandat de membre du Conseil. **Cette résolution est adoptée à 100 % de voix pour**

Résolution 12 – L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire,

autorise le Directoire à faire racheter par la Société ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et s. du Code de commerce, en vue de :

- -soit leur **remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières** donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- -soit la mise en œuvre (i) de **plans d'options d'achat d'actions** ou (ii) de **plan d'attribution gratuite d'actions**, ou (iii) **d'opération d'actionariat salariée réservée aux adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise** réalisée dans les conditions des articles L.3331-1 et s. du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ou (iv) d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- -soit l'animation du marché du titre de la Société **dans le cadre d'un contrat de liquidité** conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés financiers.

Dans les conditions suivantes :

- pour une **durée de dix-huit (18) mois** à compter de la date de la présente Assemblée ;
- prix maximum d'achat par action : cent vingt euros (hors frais d'acquisition);
- **dans la limite de dix pour cent (10 %)** du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2020, soit 833 240 actions pour un montant maximal de 99 988 800 euros, sous réserve des limites posées par l'article 3.1 de la recommandation de l'AMF relative aux interventions des émetteurs cotés sur leurs propres titres et aux mesures de stabilisation (DOC-2017-04).

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur tout marché, hors marché, de gré à gré, y compris par acquisition de blocs ou par utilisation d'instruments financiers dérivés, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de la Société dans les conditions prévues par les dispositions du dernier alinéa de l'article L225-206 du Code de commerce.

Les actions acquises peuvent être échangées, cédées ou transférées par tous moyens sur tout marché, hors marché ou de gré à gré, y compris par cession de blocs, conformément à la réglementation applicable.

Les dividendes revenant aux actions propres seront affectés au report à nouveau.

Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser et pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions, et notamment afin :

- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire ;

autorise le Directoire à déléguer à son Président, l'exécution des décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

• **Cette résolution est adoptée à 99,96 % de voix pour**

Résolutions votées en Assemblée - Partie extraordinaire

Résolution 13 - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, **autorise le Directoire**, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce,

- **à réduire le capital social de la Société**, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par annulation de tout ou partie des actions acquises ou qui viendraient à être acquises par la Société elle-même, **dans la limite de 10% du capital social par période de 18 mois**, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,
- Confère tous pouvoirs au Directoire pour réaliser et constater les opérations d'annulation et de réduction de capital en vertu de la présente autorisation, accomplir tous actes et formalités à cet effet et notamment toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.
- Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois ; elle remplace et annule toute autorisation antérieure.

Cette résolution est adoptée à 100 % de voix pour

Résolution 14 - L'Assemblée générale **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires à l'exécution de tout ou partie des décisions prises dans les résolutions 1 à 13 *supra*. **Cette résolution est adoptée à 100 % de voix pour**